



RENDEZ-VOUS SALARIAL DU GOUVERNEMENT : FACE AUX VIEILLES RECETTES, NON À LA RÉMUNÉRATION À LA TÊTE DU CLIENT !

Face à la colère des agents contre la faiblesse de leur rémunération le gouvernement n'a rien d'autre à proposer que l'individualisation avec le salaire au mérite. Depuis plus de quinze ans le salaire des fonctionnaires est en grand décrochage par rapport à l'inflation, plus de 15%.

Tableau évolution en % de l'inflation et de la valeur du point d'indice

	Inflation	Point d'indice
1998	100	100
1999	100,5	101,3
2000	102,108	101,8065
2001	103,741728	103,028178
2002	105,6090791	104,3675443
2003	107,6156516	104,3675443
2004	109,4451177	104,889382
2005	111,3056847	106,7773909
2006	113,1978813	107,3112779
2007	114,8958495	108,1697681
2008	118,1129333	109,0351262
2009	118,2310463	109,9074072
2010	120,004512	110,4569443
2011	122,5246067	110,4569443
2012	124,7300496	110,4569443
2013	126,0998747	110,4569443
2014	126,7303741	110,4569443
2015	126,7684	110,4569443
2016	127,2755	111,11964

La faible augmentation de 0,6% en juillet 2016 puis en février 2017 du point d'indice n'a pas comblé le gel subi depuis 2010 :

- Un agent de catégorie C perd en moyenne mensuellement 249 euros
- Un agent de catégorie B perd en moyenne mensuellement 338 euros
- Un agent de catégorie A perd en moyenne mensuellement 450 euros

Le gouvernement met en avant l'absence de reconnaissance de la valeur professionnelle dans le statut et pour cela propose le salaire au mérite. Mais le statut n'est-il pas en lui même un élément de reconnaissance de la valeur professionnelle ?

Pour la CGT seuls les éléments contenus dans le statut concernant le déroulement de carrière doivent être des éléments de reconnaissance de la valeur professionnelle. Rappelons que le gouvernement Hollande, dans le cadre du PPCR, a supprimé le principe de l'avancement accéléré d'échelon. Ce qui représente une économie de 50 millions d'euros annuels réalisés sur le dos des fonctionnaires. C'est bien aussi pour cela que la CGT s'était prononcé contre le PPCR.

Salaire au mérite, RIFSEEP : mise en concurrence des agents ! Non à la division, oui à la justice sociale !

Ce salaire au mérite est non seulement inique, subjectif, opaque mais encourage également les pratiques clientélistes. C'est donc aussi le principe de responsabilité qui est mis en cause et au-delà la pleine citoyenneté du fonctionnaire.

Gare aux illusions : très peu d'agents y gagneront, par définition la « reconnaissance du mérite » est arbitraire et non permanente. C'est la réinstauration du rapport de subordination qui existait avant le Code du travail et les statuts à l'opposé de l'efficacité sociale. Pour la CGT, « la performance » des agents est déjà quotidienne. Mais là encore il s'agit pour le gouvernement de distinguer les « méritants », sortis tout droit de la cuisse de Jupiter, de « ceux qui ne sont rien ».

La rémunération au mérite est une source supplémentaire de tensions dans les services et de souffrance au travail, qui au-delà de la mise en concurrence des agents, aggravera les situations conflictuelles notamment hiérarchiques. Le salaire au mérite s'oppose à l'égalité de traitement garantie par le statut et par les grilles indiciaires propres à chaque catégorie et qui assure la transparence de la rémunération des fonctionnaires pour tous les citoyens. C'est cette égalité de traitement qui à son tour garantit aux fonctionnaires leur indépendance vis à vis du pouvoir politique. Le développement du régime indemnitaire impacte directement le montant de la pension de la retraite.

Le gouvernement prétend qu'il n'y a plus d'argent pour les services publics et les salaires, 1% d'augmentation du point d'indice correspond à 1,8 milliard d'euros pour les trois versants de la fonction publique pourtant :

- CICE versé aux entreprises : 20 milliards d'euros en 2018
- ISF : 5 milliards d'euros par an
- Diverses aides et exonérations s'élevant à 140 milliards d'euros annuels d'après le ministre de l'Action Publique Gérard Darmanin.
- Evasion fiscale : estimée à 80 milliards d'euro par an

AFIN DE REVALORISER LE POUVOIR D'ACHAT LA CGT REVENDIQUE :

- L'augmentation du point d'indice à 5,61 euros pour compenser les pertes cumulées
- Un traitement de début de carrière au 1^{er} grade au minimum à 1800 euros.
- Le doublement des salaires entre le début et la fin de carrière.
- L'abandon de tout « salaire » au mérite
- La reconnaissance des qualifications et de l'expérience dans le déroulement de carrière
- Le renforcement des garanties statutaires de la fonction publique, condition de la neutralité des fonctionnaires et de la sécurité des agents.
- L'égalité professionnelle et de carrière entre les femmes et les hommes.



FIER-E-S
D'ÊTRE
FONCTIONNAIRES



J'adhère!

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél. : Courriel :@.....
 Collectivité employeur :



À remettre à un militant CGT ou envoyer à :
 Fédération CGT des Services publics | Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex
 Tél. : 01 55 82 88 20 — Email : fdsp@cgt.fr | Site Internet : www.cgtservicespublics.fr

Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode!

